

Haute Cour de Nouvelle-Zélande: Le Maroc n'a aucune souveraineté sur le Sahara occidental

Publié Le : Mardi, 16 Mars 2021 16:21 Lu : 467 fois

Imprimer

Envoyer

Partagez



WELLINGTON, (Nouvelle Zélande) - La Haute Cour de Nouvelle-Zélande a affirmé que le Maroc n'a " ni souveraineté ni pouvoir administratif sur le Sahara occidental", dans une décision rendue lundi dans le cadre d'une affaire liée à l'exploitation illégale des ressources naturelles du territoire occupé, rapporte mardi l'agence de presse SPS.

La Haute Cour s'est prononcée sur la demande de l'examen judiciaire des investissements du Fonds de pension néo-zélandais au Sahara Occidental occupé, formulée par Mohamed Fadel Kamel, représentant du Front Polisario en Australie et en Nouvelle-Zélande et par Mike Barton de l'ONG Western Sahara Campaign-NZ.

L'instance judiciaire a estimé que l'importation de phosphates du Sahara occidental présente un " risque de réputation" pour les intérêts de la Nouvelle-Zélande".

La Cour, a toutefois, examiné le statut juridique du Sahara occidental, uniquement pour établir que le Maroc n'a ni souveraineté ni pouvoir administratif sur le Sahara occidental, réaffirmant que le territoire a droit à l'exercice du droit à l'autodétermination et à la décolonisation, selon SPS.

Réagissant à la décision, le représentant du Front Polisario, Mohamed Kamal Fadel, a déclaré: "Etant donné que la Haute Cour a reconnu que l'importation en cours de phosphates du Sahara occidental en Nouvelle-Zélande pose un risque de réputation pour les grands intérêts de la Nouvelle-Zélande, nous exhortons les entreprises d'engrais néo-zélandaises et toutes les parties impliquées dans le pillage du phosphate du Sahara occidental à cesser ce commerce".

Il a, en outre, encouragé "les investisseurs du gouvernement néo-zélandais, les entreprises d'engrais et les agriculteurs à reconnaître les problèmes d'éthique liés à l'extraction des ressources du territoire occupé du Sahara occidental, à adopter sans délai des sources (d'approvisionnement) alternatives et à mettre fin à toute activité qui soutient l'occupation illégale du Maroc".

"Le peuple sahraoui continuera d'utiliser tous les moyens disponibles pour protéger ses ressources naturelles", a encore déclaré M. Fadel, faisant référence à la décision sahraouie de saisir les tribunaux internationaux, à propos des entreprises et institutions des pays impliquées dans l'exploitation illégale des ressources du Sahara occidental, occupé par le Maroc depuis 1975.